



AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT N° 484-2024
ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO 157-2005 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX
D'AMÉNAGEMENT DANS LE PARC RÉGIONAL DES PAYS-D'EN-HAUT - SECTEUR DE
L'INTERCONNEXION (PIEDMONT/ SAINT-SAUVEUR)**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné QUE :

QUE le RÈGLEMENT NO 484-2024 abrogeant le règlement no 157-2005 décrétant des travaux d'aménagement dans le parc régional des Pays-d'en-Haut - Secteur de l'interconnexion (Piedmont/ Saint-Sauveur) a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion :	13 février 2024
Dépôt du projet de règlement :	13 février 2024
Adoption :	12 mars 2024
Approbation du MAMH :	10 mai 2024
Entrée en vigueur :	22 mai 2024

Ledit règlement est présentement au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut (1014, rue Valiquette à Sainte-Adèle) et toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau. Il est également disponible sur le site internet de la MRC des Pays-d'en-Haut à l'adresse suivante, sous la rubrique « règlements » : <https://lespaysdenhaut.com/documents-et-publications-2021/>

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Sainte-Adèle, le 22 mai 2024

Mylène Perrier,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, CAROLINE AUBERTIN, soussigné(e), de
la Municipalité de Piedmont certifie sous mon
serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant copie(s), tel que désigné par le conseil, le
3 juin 2024, entre 9 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3 juin 2024